



## ATELIER THEATRE COLLEGE 2023-2024

La Brède, le 08 juin 2023

Madame, Monsieur,

Dans la continuité des projets artistiques que développe notre ensemble scolaire pour la  $21^{\text{ème}}$  année consécutive, l'atelier théâtre du collège se poursuivra à la rentrée de septembre 2023 et sera accessible aux élèves de la  $6^{\text{ème}}$  à la  $3^{\text{ème}}$ .

Cet atelier reste encadré par **Madame COLLIN**, professeur de lettres au collège, qui possède plus de 15 ans d'expérience scénique (théâtre et chant) et a, entre autres, suivi 4 ans de formation d'art dramatique à la fois au conservatoire d'Angers (1 an) et au cours Florent à Paris (3 ans). Elle enseigne le théâtre à Rambaud depuis 2003.

La progression de cet atelier s'effectuera à partir :

- De mimes, masques et clowns.
- D'un travail sur l'imaginaire.
- D'improvisations.
- De travail sur les textes de théâtre et de cinéma.

Pour les plus expérimentés, l'atelier proposera aussi un travail de mise en scène, de direction d'acteurs et une participation active à la création du spectacle de fin d'année si nous ne sommes pas encore en situation restrictive covid comme nous l'avons été ces dernières années.

Pour en faire partie, les élèves devront impérativement faire une démarche d'inscription individuelle. Passée une période d'observation de 3 semaines durant laquelle l'enseignante et les élèves auront la possibilité de dire qu'il n'est pas souhaitable de poursuivre cette expérience, ils seront définitivement inscrits pour l'année. Une présence régulière et un investissement réel seront par conséquent exigés.

Ces ateliers débuteront à partir du Mardi 12 septembre 2023 et jusqu'à fin juin.

- Les mardis de 17h 05 à 18h05, le tarif annuel est de 175 euros (maximum de 15 élèves).
- Le mercredi de 14h00 à 16h00, le tarif annuel est de 330 euros (maximum de 20 élèves).
- Les mardis, jeudis ou vendredis (cela sera précisé à la rentrée) de 12h30 à 13h30, le tarif annuel est de 175 euros (maximum de 15 élèves).

Si le nombre d'inscrits s'avérait insuffisant à l'atelier du mercredi, l'enseignante se réserve le droit de modifier certains horaires.

Des aménagements financiers pourront être faits sur demande pour les internes, afin de ne pas pénaliser ceux qui poursuivent ou voudraient débuter l'activité.

Ces ateliers ne débuteront que si un minimum de 12 enfants s'y inscrivent. Si de trop nombreuses inscriptions nous parvenaient, une sélection pourrait alors être ouverte pour déterminer les participants à ce groupe.

Aussi, pour nous permettre de renouveler cette activité, merci de <u>bien vouloir retourner le talon réponse au dos</u> <u>de ce courrier ainsi que votre règlement au secrétariat au plus tard le mercredi 23 Août 2023.</u>

Par avance nous vous en remercions et vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos sentiments les plus dévoués.



## 2023 2024 ATELIER THEATRE COLLEGE

## Cadre réservé à l'administration

Date d'affranchissement du courrier :

Date d'arrivée du courrier :

Nombre de chèques : et montant total:

## COUPON REPONSE A REMETTRE AU SECRETARIAT

M. Mme	
Souhaitent inscrire leur enfant à l'atelier théâtre de Mme COLLIN pour l'ensemble de l'année scolaire 2023/2024 et choisissent le jour et le mode de règlement suivants (Merci de numéroter par ordre de préférence, de 1 à 3 les cases correspondantes à vos choix, nous validerons les choix 1 en fonction des dates d'inscription, et inscrirons les plus tardifs selon les choix 2 ou 3):	
•••••	
Pour le Mardi 1h / Mercredi 2h / Jeudi 1 h ou Vendredi 1h, (numéroter de 1 à 3 vos préférences d'horaires).  ☐ Inscription à l'Atelier du Mercredi de 14h00 à 16h00 et joignent : Priorité N°	
<u> </u>	cription a l'Atener du Mercreul de 141100 à 101100 et joignent :
	□ Un seul chèque de 330 € libellé à l'ordre de « Association Rambaud » qui sera encaissé à la date suivante (merci de préciser la date)/2023 entre le 16/10/23 et le 31/12/23.
	<ul> <li>3 chèques libellés à l'ordre de « Association Rambaud » :</li> <li>Un chèque de 110 € qui sera encaissé début octobre 2023.</li> <li>Un chèque de 110 € qui sera encaissé début janvier 2024.</li> <li>Un chèque de 110 € qui sera encaissé début avril 2024</li> </ul>
☐ Inscription à l'Atelier du Mardi de 17h05 à 18h05 et joignent : Priorité N °	
	□ Un seul chèque de 175 € libellé à l'ordre de « Association Rambaud » qui sera encaissé à la date suivante (merci de préciser la date)//2023 entre le 16/10/23 et le 31/12/23.
	☐ 2 chèques libellés à l'ordre de « Association Rambaud »:
	<ul> <li>Un chèque de 87.50 € qui sera encaissé début octobre 2023.</li> <li>Un chèque de 87.50 € qui sera encaissé début janvier 2024.</li> </ul>
$\Box$ Inscription à l'Atelier du Mardi, Jeudi ou vendredi de 12h30 à 13h30 et joignent : Priorité N $^\circ$	
	□ Un seul chèque de 175 € libellé à l'ordre de « Association Rambaud » qui sera encaissé à la date suivante (merci de préciser la date)//2023 (Entre le 16/10/23 et le 31/12/23).
	<ul> <li>2 chèques libellés à l'ordre de « Association Rambaud » :</li> <li>Un chèque de 87.50 € qui sera encaissé début octobre 2023.</li> <li>Un chèque de 87.50 € qui sera encaissé début janvier 2024</li> </ul>

L'inscription ne sera validée qu'à réception de ce coupon réponse accompagné du règlement complet.

Date et Signature Obligatoire des Parents :